

ENQUÊTE DE L'AIP SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE



Nom : _____

Années d'expérience à titre de pompière ou pompier ou de membre du personnel des SMU : _____

Classification de l'emploi : _____ Taux de rémunération horaire : _____

Service d'incendie : _____ Numéro de téléphone : _____

Adresse de courriel: _____

DOTATION EN PERSONNEL

Le service d'incendie est-il doté d'un nombre suffisant de pompières ou pompiers et/ou de membres du personnel des services médicaux d'urgence?

☐ Oui

☐ Non. Si « non », veuillez préciser :

FORMATION

Le service d'incendie forme-t-il dûment son personnel à la réponse aux demandes de services?

☐ Oui

☐ Non. Si « non », veuillez préciser :

SÉCURITÉ

Les pompiers ou pompières et les membres du personnel des services médicaux d'urgence se sentent-ils en sécurité quand ils répondent à des demandes de services?

☐ Oui

☐ Non. Si « non », veuillez préciser :

ENQUÊTE DE L'AIP SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE



VOS ENJEUX

Veillez attribuer à chacun des enjeux suivants une cote de 1 à 10, 1 correspondant aux plus importants et 10, aux moins importants :

- ☐ Salaires
- ☐ Assurance-maladie
- ☐ Retraite
- ☐ Dotation en personnel
- ☐ Sécurité
- ☐ Formation
- ☐ Ancienneté
- ☐ Primes différentielles et de certification
- ☐ Programmation du travail
- ☐ Autre (veuillez préciser : _____)

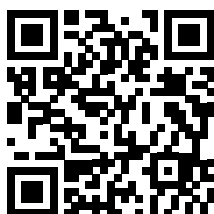
Vos collègues de travail et vous êtes-vous prêts à **agir** pour régler les problèmes à ces sujets?

- | | |
|--|--|
| ☐ Oui, je m'engage à prendre des mesures pour améliorer mon service d'incendie. | ☐ Non, les problèmes actuels de mon service d'incendie ne me préoccupent pas. |
|--|--|

Connaissez-vous des pompiers ou pompières ou des membres des services médicaux d'urgence qui travaillent pour des services d'incendie non syndiqués?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ☐ Oui | ☐ Non |
|------------------------------|------------------------------|

Si vous avez répondu « oui », veuillez indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du service.



Obtenez plus d'information sur
L'ADHÉSION À L'AIP!